

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Délibération n°2024.04.40 B

Réhabilitation de l'école du Maine Gagnaud pour l'implantation de l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) au 573 avenue Jean Jaurès, 16600 Ruelle-sur-Touvre

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

**DELIBERATION
N°2024.04.40 B**

Rapporteur : Michel BUISSON

**REHABILITATION DE L'ECOLE DU MAINE GAGNAUD POUR L'IMPLANTATION DE
L'ECOLE DE LA 2EME CHANCE (E2C) AU 573 AVENUE JEAN JAURES,
16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Pilier : Un territoire qui crée des emplois

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

L'École de la deuxième chance (E2C) permet d'encadrer et d'accompagner individuellement et collectivement des stagiaires, âgés de 16 à 35 ans, dans l'optique d'un projet professionnel et d'une remise à niveau des savoirs, savoirs faire et savoir être. Le nombre de stagiaires est de l'ordre de 80 par an avec un objectif de 120 à terme.

Prescrit par des organismes partenaires tels que les missions locales ou France Travail, ce dispositif s'adresse spécifiquement à des personnes sans diplôme et ayant quitté le système éducatif traditionnel depuis plus d'un an.

Pour répondre à un besoin urgent d'implantation sur le territoire, l'antenne locale de l'E2C est « temporairement » hébergée, depuis décembre 2019, dans les locaux de Krysalide. Cependant, ce site n'a pas pour vocation initiale d'accueillir ce type d'activité et les locaux sont inadaptés à l'accueil de l'école (exiguïté des espaces et absence d'infrastructures de restauration par exemple).

Au titre de sa compétence, GrandAngoulême a acquis, le 1^{er} janvier 2024, le site de l'ancienne école maternelle du Maine Gagnaud à Ruelle-sur-Touvre dans le but de réhabiliter les locaux afin de répondre aux besoins d'utilisation de l'E2C. Cette décision vise à assurer une implantation pérenne du dispositif sur le territoire. De plus, une réserve foncière d'environ 100 m² a été prévue afin d'être affectée à une entreprise de formation ou d'insertion.

Par ailleurs, la localisation de ce nouveau site (centre de Ruelle sur Touvre), desservi par un bus à haut niveau de service avec possibilité d'accès en vélo, contribue à le rendre attractif et facilement accessible.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Foncier	10 000 €	Etat 2023	300 000 €	27
Prestation de service	16 567 €			
Travaux	910 035 €	Région	582 000 €	53
Maitrise d'œuvre	139 649 €	GrandAngoulême	220 734 €	20
Frais divers	27 183 €			
TOTAL	1 103 434 €	TOTAL	1 103 434 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès de la région Nouvelle Aquitaine.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024